

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.018

Objet de la délibération

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Considérant le détail du compte administratif 2022 pour le budget principal, tel que joint en annexe, dont une présentation a été effectuée en séance ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-14 du CGCT, le maire peut assister au débat relatif au vote du compte administratif mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que M. le Maire quitte la séance et donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2022 du budget principal au vote du Conseil municipal.

Aussi,

Vu la maquette du Compte administratif du Budget principal pour l'exercice 2022 présentée en annexe ;

Vu l'avis de la Commission AFRAC du 23 mars 2023 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget principal, joint en annexe, et présentant les résultats suivants ;

		Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 904 848.51	3 652 167.68	747 319.17
	Section d'investissement	3 387 534.50	3 774 081.24	386 546.74
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 839 205.15	1 839 205.15
	Report en section d'investissement (001)	734 703.91		-734 703.91
TOTAL (réalisations + reports)		7 027 086.92	9 265 454.07	2 238 367.15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 243 088.14	535 876.00	-707 212.14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 243 088.14	535 876.00	-707 212.14
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 904 848.51	5 491 372.83	2 586 524.32
	Section d'investissement	5 365 326.55	4 309 957.24	-1 055 369.31
	TOTAL CUMULE	8 270 175.06	9 801 330.07	1 531 155.01

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,


Simon BÉRENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.